



**PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL DU  
DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2015 ETABLI PAR LE SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA VALLEE DE  
L'YERRES ET DES SENARTS (SIVOM)**

**Présents :**

*M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, M. Valère VILLA, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, Mr Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mr André ARDIOT, Mme Martine BILLET, Mr Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, Mme Denise DAVID, M. René-Jean Cullier de Labadie, Mme Anne-Marie MARTINS, Mrs Didier GIARD, Stéphane RABANY, Madame Marie-Renée AUROUSSEAU*

**Absents représentés :**

*Monsieur Daniel SCHREIBER représenté par Monsieur Christian FOSSOYEUX,  
Madame Monique MONTEBAULT, représentée par Monsieur Valère VILLA,  
Monsieur Michel PINJON représenté par Madame Françoise VILLA,  
Madame Marie-Laure HIRON représentée par Monsieur Jacques LOCHON,  
Monsieur Gilles GUILLAUME représenté par Madame Jeannine MAILLET,  
Monsieur Didier FABRE représenté par Monsieur Stéphane RABANY,  
Madame Annie-France VIDON représentée par Madame Anne-Marie MARTINS.*

*Monsieur Thierry DEBARRY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39 qui prévoit que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale adresse, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés,

Vu le rapport dressé par le SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour l'exercice 2015,

Considérant qu'en tant que commune adhérente au SIVOM, la Commune de Villecresnes a délégué ses compétences en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Sur proposition de Monsieur Patrick GIVON et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE,**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400751-20170418-2017-053-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2017  
Date de réception préfecture : 25/04/2017

**Article 1 :** Prend acte du rapport d'activité annuel du SIVOM, service public en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, pour l'année 2015.

**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Monsieur le Président du SIVOM.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an susdits,  
Pour copie conforme  
Le Maire, Vice-Président du Territoire Grand Paris Sud Est Avenir  
Gérard GUILLE



Accusé de réception en préfecture  
094-219400751-20170418-2017-053-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2017  
Date de réception préfecture : 25/04/2017